

Légende du plan d'aménagement particulier

Délimitation du PAP et des zones du PAG:

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG
- Délimitation de la densité dans les différentes zones

Nombre de niveaux pleins et de logements par parcelle:

I, II, III nombre de niveaux pleins

L1, L4, L6 nombre de logements

Éléments à sauvegarder:

- Alignement d'une construction existante à préserver
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver
- Arbre à moyenne ou haute tige à conserver

Muret ou haie à conserver

- Haie
- Mur + clôture de 1,00m - 2,00m
- Mur de 0,50m - 1,00m
- Mur de 1,00m - 2,00m
- Mur de 2,00m - 2,50m

Servitudes urbanistiques de type environnement construit

- «Noyau de Mertert»

à titre indicatif:

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en cours d'approbation
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»
- Limite de construction

Fond de plan (PCN 27.05.2024):

- Parcellaire (PCN2024)
- Bâtiment existant (PCN2024)
- Limite communale
- Bâtiment démoli (photo aérienne ACT 2018)
- Bâtiment ajouté (photo aérienne ACT 2018)

Nr	Nom	état	Date	Localité
01	Mod. PAP-QE Aalmauer	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/014/2020 PAP-QE 19876/28C)	09.02.2021	Mertert
02	Mod. PAP-QE Rue Basse	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/015/2020 PAP-QE 19877/28C)	22.06.2021	Mertert
03	Mod. PAP-QE Halte ferroviaire	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/017/2020 PAP-QE 19016/28C)	08.07.2021	Mertert
04	Mod. PAP-QE partie écrits/secteurs matérielles partie graphique	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/018/2020 PAP-QE 19444/28C)	01.12.2022	Mertert,Wasserbillig
05	Mod. PAP-NQ N2 Bergfeld - patrimoine nationale - PAP approuvé	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/018/2022 PAP-QE 19338/28C)	01.06.2023	Mertert,Wasserbillig
06	Mod. PAP-QE Aire de Wasserbillig	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/019/2023 PAP-QE 19764/28C)	07.11.2024	Wasserbillig
07	Mod. PAP-QE Rue du Port	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/020/2023 PAP-QE 19766/28C)	07.11.2024	Mertert
08	Mod. PAP-QE Zone commerciale - abrogation PAP Maeschberg (15348/28C)	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/021/2023 PAP-QE 19765/28C)	04.11.2024	Mertert,Wasserbillig
09	Mod. PAP-QE Wolfsellmillen	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/022/2024 PAP-QE 19815/28C)	03.02.2025	Wasserbillig
10	Mod. PAP-QE 35 Rue du Port	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/024/2024 PAP-QE 19816/28C)	04.11.2024	Mertert
11	Mod. PAP-QE Tiny-house et erreurs matérielles	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/025/2025 PAP-QE 20136/28C)	21.07.2025	Mertert,Wasserbillig
15	Mod. PAP-QE Zones économiques et erreurs matérielles	version pour le début de la procédure (17/2026)		Mertert,Wasserbillig

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
D	01.12.2022	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (04)
E	03.04.2023	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (05)
F	14.01.2025	VKS	CLA	Version coordonnée suite aux modifications approuvées (06,07,08,10)
G	11.08.2026	VKS	MKL	Version coordonnée suite à la modification approuvée (11)
H	04.11.2026	VKS	MKL	Version coordonnée suite à la modification en cours (15)

MAÎTRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE MERTERT
PROJET	PLAN D'AMÉNAGEMENT/PARTICULIER - QUARTIER EXISTANT PLAN DE REPÉRAGE VERSION COORDONNÉE SELON LES MODIFICATIONS APPOUVÉES
OBJET	07 - Zoom servitude "Noyau de Mertert"
BUREAU D'ÉTUDES	LSC 360 — 4, rue Albert Simon, L-5376 Contern, T 26 34 90 90-1, LSC360.lu

DESSINÉ PAR	VKS	DATE	24.05.2016
VÉRIFIÉ PAR	MKL	ÉCHELLE	1:500
CONTRÔLÉ PAR	MKH		
FICHIER	P:\LSC360\2016\2016\2016028-DP-ZEA\PC_Plan_PAP-QE_Mertert_gestion version coordonnée\MP_Version coordonnée\MP-QE		
PLAN N°	PLAN-MEP-MERT_MP_QE_Zoom Noyau Mertert		

1. Toutes les mentions et les limites ne sont pas d'ordre public et contractuel. Tous les droits des auteurs intellectuels sont réservés. En cas de non-respect, les auteurs se réservent le droit de poursuivre en justice.
2. Les cotes sont à vérifier sur place par l'entrepreneur. Les plans ne peuvent pas être utilisés à des fins d'exécution.
3. Les cotes sont prises sur base des plans cadastraux. Les limites de propriété ne sont pas garanties.